Déclaration CFDT Education à la Formation Spécialisée

Mardi 24 novembre 2026

Cette première Formation Spécialisée de l'année scolaire se tient alors que se poursuit la mobilisation des lycéens et des étudiants pour réclamer des conditions d'étude dignes, que ce soit dans l'adaptation du bâti, dans l'hygiène des sanitaires, mais aussi pour que les professeurs soient remplacés quand ils et elles sont absents, que leur salaire soit à la hauteur de la tâche qui leur est confiée et qu'il y ait une équité dans le territoire pour tous les jeunes de France. La demande de moyens supplémentaires est également une des revendications partagées par l'ensemble des organisations syndicales, celle de revalorisation des salaires également, celles-ci ne seront possibles que par une politique de justice fiscale de redistribution des richesses. Le recours disproportionné à la force face à la mobilisation des lycéens n'a pas sa place dans un état de droit, la CFDT dénonce toutes les violences, d'où qu'elles viennent, et plaide pour l'apaisement par l'écoute et le dialogue.

Concernant l'ordre du jour de notre instance de repli, il est comme à son habitude bien trop chargé car les sujets à travailler sont nombreux en matière de santé et de sécurité au travail : les moyens dont dispose l'académie sont-ils à la hauteur de ce dont nous aurions besoin pour mener tous ces travaux ? La question se pose quand on lit que la Normandie dispose de 3 médecins, mais à peine 2 Equivalent Temps Plein et de 3 infirmières pour 57 865 personnels !

Des priorités doivent dès lors être faites dans le suivi des agents et c'est la prévention primaire qui en pâtit. Autre exemple : la violence dans le premier degré et chez les AESH devrait être une priorité mais on lit que pour les AESH rattachées à la DSDEN 76, seulement 10% de fiches AESH sont suivies ! Si on regarde les raisons du dépôt, ce sont pourtant 55% des dépôts pour violence physique et 10% pour violence verbale ! Et il faut être conscient que pour beaucoup de personnels, faire un dépôt RSST « ne sert à rien » car elles ont intégré que c'était normal de subir ces violences. Nous notons que l'application RSST n'étant pour l'instant plus accessible pour cause de sécurité informatique, la banalisation de la violence et le repli sur soi risquent de progresser, même si une solution de secours a été trouvée.

La CFDT souhaite également alerter sur la demande institutionnelle de faire passer un questionnaire pour lutter contre les violences sexuelles faites aux enfants. La mission de lutte contre les violences sexuelles est nécessaire mais délicate. C'est sans doute pourquoi cette mission nécessite que les personnels de santé-psycho-sociaux (SPS) soient présents lors des passations. Or les psychologues n'ont pas dans leurs missions celle de procéder à des enquêtes comme celles induites par le questionnaire. Les psychologues n'ont pas le droit d'enquêter, ils et elles peuvent recueillir la parole des enfants mais dans le cas de psycho-traumas, poser et reposer les mêmes questions peut être vécu comme une violence.

La méthode de passation est aussi discutable, l'autorisation nécessaire des parents (sachant que plus de la moitié des violences enregistrées sont intrafamiliales) et l'impossibilité pour l'enfant de répondre en cas de refus des familles semble paradoxale. Cette méthode paraît surtout impossible : comment intervenir dans toutes les classes concernées quand on est une psy EDA sur 80 écoles par

exemple ? Le sujet aurait mérité des moyens supplémentaires alors qu'une fois de plus, le dispositif s'ajoute à un contexte de manque de moyens, de fatigue des personnels déjà surchargés, dans des équipes parfois incomplètes (recrutements tardifs de contractuels, départs en retraite non pourvus…). Et puisqu'il faut être 2 collègues pour faire passer le questionnaire, il y a fort à parier que ce questionnaire ne reste qu'un effet d'annonce. Comment en effet pour les personnels concilier cette nouvelle mission avec toutes les autres (dossiers MDPH, entretiens individuels, observations en classe…).

La CFDT souhaite que la France progresse rapidement sur les violences faites aux personnes vulnérables quelles qu'elles soient, mais cela nécessite des moyens pour l'éducation, la justice, la protection de l'enfance, le médico-social. Sans moyens, on peut vite avoir le sentiment qu'il ne s'agit que de communication et d'affichage politique : comment faire toujours plus, sans hiérarchie des priorités, sans aucun moyen supplémentaire humains ou financiers ? Quelles conséquences sur les personnels SPS face à cette injonction paradoxale ? Cela ressemble à une violence institutionnelle et nous en sommes très inquiets.